

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
16/34**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 19 Octobre 2016

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 14 Octobre 2016

Date d'affichage : 14 octobre 2016

Étaient présents : MM. SIMON, TRAEGER, BLAISON, Mme LOPES, M DELBECQ, Mme LENOIR, M. VOISIN, Mme NOEL, M. WATREMEZ.

Étaient Absents Excusés : MM. LOSA, OLIVIER (pouvoir à M. VOISIN), Mmes DAST (pouvoir à Mme LOPES), DEMIAUDE (pouvoir à M. SIMON). Mmes SORRENTINO, CORNEVIN (pouvoir à M. DELBECQ).

Secrétaire de séance : M. VOISIN Claude

.....

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'Urbanisme, et ses articles L.151-1 et suivants

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme qui stipule « Un débat a lieu au sein [...] du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables... ».

Entendu M. le maire rappelé que par délibération en date du 1er octobre 2015 le conseil municipal a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.153-1 et suivants, du Code de l'Urbanisme.

Considérant le document présenté à l'ensemble du conseil municipal par M. TRAEGER, adjoint délégué à l'urbanisme, et notamment le rappel des grandes orientations définies.

Monsieur le Maire ouvre le débat

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE qu'un débat a bien eu lieu au sein du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du code de l'Urbanisme

VALIDE les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et leur traduction au droit des documents opposables du PLU (zonage et règlement).



Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, le 24 Octobre 2016

Le Maire

Laurent SIMON

